

Bruxelles, le 29 juin 2021
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2021/0097(CNS)**

**9995/21
ADD 1**

**FISC 103
ECOFIN 613
COVID-19 282**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	7749/21 - COM (2021) 181 final
Objet:	Directive du Conseil modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne les exonérations relatives aux importations et à certaines opérations liées à des mesures d'intérêt général prises par l'Union - Adoption = Déclaration

DÉCLARATION DE LA COMMISSION

La Commission déplore que le champ d'application de l'exonération soit limité uniquement à la pandémie de COVID-19 et exprime son regret quant à la suppression du certificat d'exonération électronique qui s'avérerait nécessaire de toute urgence, en particulier dans le contexte de la crise actuelle de la COVID-19. La Commission souligne que l'absence d'une solution ambitieuse à l'épreuve du temps aura des répercussions sur la capacité de l'Union à réagir rapidement dans l'intérêt de ses citoyens, en cas d'urgences ou de crises similaires à l'avenir. Elle insiste également sur le fait que des solutions pérennes sont toujours nécessaires, en particulier dans le cadre de la proposition à venir relative à une autorité d'aide d'urgence sanitaire.